

Aide à la prise de fonction en cycle 3 :

des repères pour concevoir et organiser les apprentissages en lien avec le titulaire- DSDEN 70, juin 2021

Les points à aborder :

La répartition des champs disciplinaires, des contenus à enseigner

- - **Se répartir les disciplines de manière équitable**, dans l'esprit du programme 2015. Par exemple, la production d'écrit (écriture) n'est pas un domaine disciplinaire, elle est pratiquée quotidiennement.
- - **Respecter les volumes horaires d'enseignement**, le français et les mathématiques ne doivent pas empiéter sur les autres domaines disciplinaires. Prévoir d'accorder l'importance nécessaire aux domaines liés au PEAC. Ne pas négliger l'EPS
- - **En mathématiques :**
 - respecter la philosophie des programmes :
 - le domaine numération / calcul est au service des mesures de grandeurs, elles-mêmes nécessaires à la géométrie,
 - **la résolution de problèmes** doit trouver sa place dans les trois domaines mathématiques précédemment cités ; en effet, la résolution de problèmes **n'est plus un domaine disciplinaire à part entière**,
 - prévoir **une séance quotidienne de calcul mental** : apprentissage ou entraînement.
Il est souhaitable :
 - d'associer les domaines les mesures de grandeurs et géométrie dont la programmation est en cohérence avec celle de numération / calcul,
 - d'éviter les séances communes CM1 / CM2 (capacités d'abstraction et besoin de manipulation différents),
 - de réserver au titulaire l'enseignement des nombres décimaux, car il est complexe.
 - respecter la philosophie des programmes :
 - il est indispensable que chaque séquence d'enseignement contienne un temps spécifique consacré à **l'oral** et à **la production d'un écrit court au service de toutes les disciplines**,

- ne pas hésiter à consulter les ressources sur le langage oral proposées sur le site Eduscol ([hVp://eduscol.educa1on.fr/cid101008/francais-cycle-langage-oral.html](http://eduscol.education.fr/cid101008/francais-cycle-langage-oral.html)).

- Il est souhaitable :

- de programmer quotidiennement deux séances de français ; par exemple littérature ou lecture (tout type de textes) et étude de la langue, d'éviter de travailler deux œuvres littéraires du même genre simultanément; l'enseignement de la littérature peut être assuré alternativement par l'un ou l'autre enseignant, d'une période à l'autre (consacrer au maximum 6 séances à l'étude d'une œuvre),
- de proposer une répartition en étude de la langue : en réservant au collègue stagiaire l'enseignement du lexique et l'entraînement orthographique (différentes formes de dictées, copie, mémorisation orthographique des mots) ; le collègue titulaire prenant en charge l'étude des notions grammaticales (identification / structuration). Une évolution dans la répartition est conseillée dans le courant de l'année pour que le stagiaire expérimente l'ensemble des domaines.

- En langues vivantes :

- ne pas hésiter à consulter les ressources proposées sur le site Eduscol

([hVp://eduscol.educa1on.fr/cid100364/ressources-pour-les-langues-vivantes-aux-cycles-4.html](http://eduscol.education.fr/cid100364/ressources-pour-les-langues-vivantes-aux-cycles-4.html)). - **EPS** :

- prévoir au minimum **3 séances hebdomadaires** (éventuellement sur deux modules d'apprentissage différents).

- Histoire / Géographie / Sciences :

- possibilité d'associer d'une part l'histoire et une partie des sciences (par exemple SVT) et d'autre part la géographie et l'autre partie des sciences (par exemple la technologie),
- ne pas hésiter à consulter les ressources proposées en sciences et technologie sur le site Eduscol ([hVp://eduscol.educa1on.fr/cid99810/meVre-oeuvre-son-enseignement.html](http://eduscol.education.fr/cid99810/meVre-oeuvre-son-enseignement.html),
- la répartition des thèmes en histoire-géographie sur deux ans appartient à l'équipe pédagogique.

Les outils à mettre en place

- - **Ne pas multiplier les outils des élèves** (éviter par exemple de consacrer un cahier par domaine disciplinaire).
- - **Corriger quotidiennement** le cahier du jour et régulièrement les autres traces écrites (leçons...). Tout écrit d'élève destiné au cahier du jour ou classeur doit être corrigé par l'enseignant.
- - Mettre en place **un outil de liaison** (cahier...) **entre les deux enseignants**.
- - Tenir à jour **le registre d'appel** quotidiennement

Autres points

- - En ce qui concerne **les devoirs à la maison, s'en tenir aux leçons à apprendre.**
- - **Les réunions et entretiens** avec les parents sont menés **en présence des deux enseignants.**
- - **La constitution des dossiers** qui relèvent du parcours des élèves (orientation sixième, livret d'évaluation, suivi spécialisé) **est réalisée conjointement.**
- - **Partager équitablement le budget** attribué à la classe.